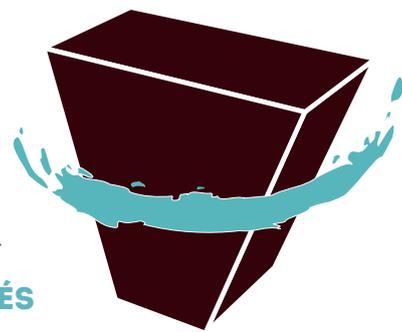


cimtéa

SPÉCIALISTE DES CIMETIÈRES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



DOSSIER 2025

LE SAVIEZ-VOUS : INFOS SUR
LES EXONÉRATIONS DE TVA

MARCHÉS PUBLICS :
SEUILS AUGMENTÉS

QUELS TRAVAUX DANS VOS
CIMETIÈRES POUR LA DERNIÈRE
ANNÉE DE MANDAT ?

QUI PEUT ÊTRE INHUMÉ
DANS VOTRE CIMETIÈRE ?

80 ANS DE LA LIBÉRATION

2025, L'ANNÉE
POUR INVESTIR POUR
LE DEVOIR DE MÉMOIRE



→ Votre columbarium
SAPHIR® prêt à poser,
installation en 1h30 par
2 agents municipaux.

Prix par case
à partir de 245€^{ht}



Saphir 12 cases
2 urnes/case ø 20 cm

Aménagement de cimetière avec columbariums
Sphéra et Hombourg à Hesperange 54



Jérémie Levy
Gérant de Cimtéa
06 88 79 28 41



QUELS TRAVAUX LANCER EN CETTE DERNIÈRE ANNÉE DE MANDAT ?

Alors que vous entrez dans la dernière année de votre mandat, il est essentiel de prioriser la gestion des cimetières communaux. Ces lieux de mémoire et de recueillement nécessitent une attention particulière, car ils touchent directement les habitants et représentent un pouvoir de police du maire. À l'approche du 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il est recommandé de concentrer vos efforts sur les columbariums et les monuments commémoratifs.

Les columbariums, face à l'augmentation des crémations, doivent être adaptés. Si l'actuel est saturé ou vétuste, une extension ou une rénovation s'impose. L'ajout de niches supplémentaires et l'utilisation de matériaux durables assureront sa pérennité. Pensez aussi à aménager un environnement apaisant autour, avec des fleurs, des arbustes et des allées accessibles, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant les monuments commémoratifs, l'important 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et les risques de guerre qui planent, renforcent plus que jamais l'occasion de les restaurer ou d'en créer de nouveaux, renforçant la mémoire collective. Planifiez des cérémonies et impliquez les écoles, associations et anciens combattants pour un événement marquant.

Ces travaux amélioreront la qualité de vie des administrés et marqueront durablement votre passage à la tête de la commune. CIMTEA est là pour vous accompagner dans la réalisation de ces projets.



DOSSIER 2025

1945-2025 : 80^E ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION ET DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE



Projet 3D

En 2025, la France célèbre le 80^e anniversaire de sa libération et la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est un moment propice pour se remémorer les sacrifices consentis pour retrouver la paix et la liberté et pour réfléchir à l'importance de préserver ces mémoires.

La Seconde Guerre mondiale a débuté en 1939, plongeant le monde dans un conflit d'une ampleur sans précédent. En France, l'invasion allemande de 1940 a marqué le début de quatre années d'occupation, caractérisées par la résistance héroïque de nombreux Français.

La libération de la France a commencé en juin 1944 avec le débarquement de Normandie, une opération militaire d'envergure menée par les forces alliées. Au prix de lourdes pertes, les plages normandes furent libérées, marquant le début de la reconquête du territoire français. La libération de Paris, en août 1944, fut un moment de triomphe et de joie, symbolisant le début de la fin de l'occupation allemande en France.



La fin de la guerre en Europe fut officiellement déclarée le 8 mai 1945, mettant fin à six années de conflit sanglant. Ce jour, désormais connu comme le Jour de la Victoire en Europe, est commémoré chaque année pour honorer les millions de soldats et civils, qui ont donné leur vie pour la liberté.



Réalisation

€ LE SAVIEZ-VOUS ?

EXONÉRATION DE TVA POUR LES TRAVAUX CONCERNANT LES MONUMENTS COMMÉMORATIFS

Les travaux de réparation, de création de nouveaux monuments ou d'entretien peuvent bénéficier d'une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

En effet, selon l'article 261 du Code Général des Impôts (CGI), les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien des monuments, cimetières ou sépultures commémoratifs des combattants, héros, victimes ou morts des guerres sont exonérés de TVA. Pour ces travaux, pas besoin d'attendre un versement différé et partiel de FCTVA.

Équipe Cimteá en action sur une pose de pavage autour d'un monument aux morts.

Cette exonération s'applique aux travaux effectués pour le compte des collectivités publiques ou des organismes légalement constitués agissant sans but lucratif. Les travaux d'aménagement paysager autour des monuments sont également éligibles à cette exonération, à condition qu'ils soient directement liés aux monuments commémoratifs.

Cette exonération ne s'étend pas aux travaux de jardinage ou de petit entretien des espaces verts, qui ne portent pas directement sur les monuments commémoratifs.

SEUILS DES MARCHÉS PUBLICS

Reconduction de l'augmentation des seuils de marchés publics : opportunités pour les communes

La reconduction de l'augmentation par décret des seuils de marchés publics offre aux communes une opportunité unique de dynamiser leurs investissements, notamment dans le domaine des cimetières. Le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 proroge jusqu'au 31 décembre 2025 le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable pour les marchés de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT. En facilitant les procédures administratives, cette augmentation des seuils de marchés publics permet de répondre aux attentes des administrés et de moderniser les infrastructures communales.

Projet 3D

Réalisation >

Mairie de
Vilcey sur Trey 54

Monument aux morts
de Saint-Avoild 57

Aujourd'hui, en 2025, il est de notre devoir de mémoire de préserver et d'honorer les monuments funéraires qui rappellent ces événements. Ces lieux de recueillement sont essentiels pour que les générations futures comprennent l'ampleur des sacrifices consentis et l'importance de la paix.

Investir dans les monuments funéraires commémoratifs est un acte de respect envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Cimteá vous accompagne dans cette démarche politique et vous assiste dans la mise en place de vos projets de monuments mémoriels et commémoratifs.

Prenez l'attache de notre équipe pour définir ensemble les travaux qui correspondent à vos besoins : restauration et entretien des monuments existants, installation de nouveaux monuments, stèles ou plaques commémoratives, etc...



Ville de Hombourg-Haut 57
Création et aménagement monuments
aux morts pour le 80^e anniversaire de la libération

QUI PEUT ÊTRE INHUMÉ DANS UN CIMETIÈRE COMMUNAL ?

Face aux demandes des administrés, il est parfois complexe de répondre à leur souhait d'inhumation auprès de leurs proches ou de membres de leurs familles. C'est particulièrement le cas quand ces derniers ne résident plus dans la commune et sont éloignés du territoire.

LES PERSONNES POUVANT ÊTRE INHUMÉES DANS UN CIMETIÈRE COMMUNAL SONT :

- Les personnes domiciliées dans la commune (Article L2223-3 du Code général des collectivités territoriales).
- Les personnes décédées dans la commune, même si elles résidaient ailleurs (Article L2223-3 du Code général des collectivités territoriales).
- Les personnes disposant d'une sépulture familiale dans le cimetière, même si elles résident ailleurs (Article L2223-3 du Code général des collectivités territoriales).
- Les français vivant à l'étranger inscrits sur les listes électorales de la commune (Article L2223-3 du Code général des collectivités territoriales).

Y A-T-IL DES DÉROGATIONS POSSIBLES ?

Oui, des dérogations peuvent être accordées par le maire pour des raisons spécifiques, telles que des circonstances particulières ou des urgences sanitaires (Article R2213-32 du Code général des collectivités territoriales).

Cependant, le maire peut refuser l'inhumation pour des motifs d'ordre public, comme le maintien de la sécurité et de la salubrité (Article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales).

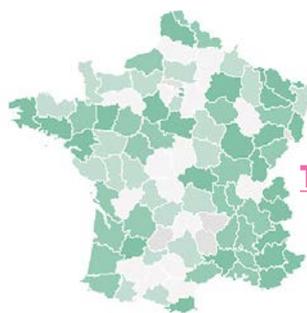


QUELS LIENS ENTRE LA COMMUNE ET LES FAMILLES ?

La commune, représentée par le maire, est responsable de la gestion des cimetières et de l'autorisation des inhumations (Article L2223-1 du Code général des collectivités territoriales). En cas de décès, la famille doit obtenir une autorisation d'inhumation auprès du maire (Article R2213-31 du Code général des collectivités territoriales).

Si le défunt n'a pas de ressources suffisantes, la commune peut prendre en charge les frais d'obsèques, mais elle peut aussi demander le remboursement à la famille (Article L2223-27 du Code général des collectivités territoriales).

Opale, 1 case 4 urnes ø 20 cm, débord floral 15 cm
Mairie de Lagarde en Oisan 38



**POURCENTAGE DU
TAUX DE CRÉMATION
PAR DÉPARTEMENT
EN 2024**



Sources: FFC, INSEE, Senior Media

LES CHIFFRES DE MORTALITÉ POUR L'ANNÉE 2024 CONFIRME UNE TENDANCE HAUSSIÈRE

Même si l'on est redescendu en dessous du pic provoqué par l'épidémie de Covid-19, les décès sont toujours plus élevés qu'avant 2020. Par ailleurs, l'INSEE table sur un nombre de décès à l'échelle nationale se rapprochant des 700 000 annuels en 2030 contre moins de 650 000 en 2025. Un défi de taille pour les communes qui doivent adapter leurs infrastructures.

Le cimetière d'une commune doit disposer d'une capacité suffisante lui permettant l'inhumation des personnes décédées habitant la commune sur les prochaines années, permettant également à des habitants de prendre leurs dispositions pour le futur et permettant enfin d'avoir une réserve suffisante. CIMTEA est à votre disposition pour entreprendre avec vous les investissements nécessaires au respect de la réglementation pour vos cimetières communaux.

L'ÉVOLUTION DES DÉCÈS DANS VOTRE DÉPARTEMENT

Départements	Nombres de décès		
	2020	2023	2024
Aisne 02	6191	5822	6166
Ardennes 08	3 200	3150	3180
Aube 10	3500	3450	3470
Doubs 25	5245	5116	5239
Marne 51	5600	5550	5580
Haute-Marne 52	2200	2180	2190
Meurthe-et-Moselle 54	6800	6750	6780
Meuse 55	2100	2080	2100
Moselle 57	8500	8450	8480
Bas-Rhin 67	9000	8950	8980
Haut-Rhin 68	6000	5950	5970
Haute-Saône 70	2866	2654	2843
Vosges 88	3400	3350	3370
Territoire de Belfort 90	1587	1393	1571
Corse	3398	3563	3366



REPRISES DE CONCESSIONS : QUELS ENJEUX ?

La dégradation de certaines tombes dans les cimetières qui présentent une problématique esthétique autant que sécuritaire ainsi que la fin des périodes de concessions attribuées au fil du temps posent pour chaque commune la question d'entreprendre des procédures de reprises de concessions.

La reprise des concessions funéraires intervient principalement pour deux raisons :

- **NON-RENOUVELLEMENT** : Les concessions temporaires non renouvelées peuvent être reprises par la commune après un délai de deux ans (Article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales).
- **ABANDON** : Les concessions perpétuelles à l'état d'abandon peuvent être reprises si elles remplissent certaines conditions (plus de 30 ans, état d'abandon, dernière inhumation datant de plus de 10 ans). La commune doit notifier les ayants droit avant de procéder à la reprise (Articles L2223-17 et R2223-12 du Code général des collectivités territoriales).

CES REPRISES PERMETTENT DE LIBÉRER DE L'ESPACE DANS LES CIMETIÈRES, évitant ainsi des agrandissements coûteux et maintenant la décence des lieux et sa sécurité (Article L2223-4 du Code général des collectivités territoriales). CIMTEA se tient à disposition de vos services pour entamer avec vos services les démarches nécessaires à la reprise des concessions, depuis la partie administrative jusqu'à la partie travaux et aux transferts des éventuels ossements vers des ossuaires dédiés.



Prix d'une exhumation à partir de 800 €HT selon accessibilité.
Pose d'un caveau à partir de 1000 €HT.*
*Tarif à confirmer après visite sur site.



NOS OFFRES SPÉCIALES COLUMBARIUMS

LIVRAISON OFFERTE



SAPHIR 12

Granit rose clarté porte noire, 12 cases, 2 urnes ø 20 cm par case, **système rapide, prêt à monter, stock limité.**

Prix net

2950€HT

OCTO 12

12 cases, granit rose 4 urnes ø 20 cm par case, colonne noir absolu

Remise -10% 8539€HT

7 685 €HT



AZUR 6, 3 EN 1, AVEC JARDIN DU SOUVENIR

3 en 1 - 6 cases, granit rose et porte noire, 3 urnes ø 20 cm par case, débord floral 15 cm, stèle flamme, puits du souvenir, supports de mémoire.

PRIX CHOC ! 2 916,78€HT



PLATINE 6

6 cases, granit rose et porte noire, 3 urnes ø 20 cm par case, débord floral 15 cm.

Remise -3% 4990€HT

4 840€HT



ÉMERAUDE COURBE 12

Granit rose clarté, porte noire, 12 cases, 3 urnes ø 18 cm par case, fabrication française, stock limité.

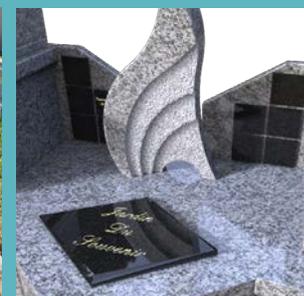
Remise -30% 9 080€HT

8 535,20€HT

TOSCANE 6, 3 EN 1, AVEC JARDIN DU SOUVENIR

3 en 1 - 6 cases - granit gris porte noire, 3 urnes ø 20 cm par case, 2 jardinières et débord floral 15cm, stèle flamme, puits du souvenir, support de mémoire et plaque d'inscriptions, stock limité.

PRIX CHOC ! 4 990€HT



FLOGA 6

Recto verso - 6 cases, granit rose et porte noire, 3 urnes ø 20 cm par case, débord floral 15 cm.

Remise -5% 4147,50€HT

3 940,12€HT



SFERA

20 cases, granit gris et porte noire, 4 urnes ø 18 cm par case, Jardinières et débord floral 15 cm.

Banc Berlin offert

17 094,70€HT



TURQUOISE 10

10 cases, granit rose Dalva, 3 urnes ø 20 cm par case, Jardinière centrale et débord floral.

Remise -6% 8535,83€ HT

8 023,68€HT

BANC GRANIT

Banc BERLIN 780x45x48 ht cm granit gris.

Remise -50% 1170€HT

575€HT



CAVURNES

Caveau polymère, 4 urnes Ø 20 cm, différentes combinaisons de couleurs de pierres possibles

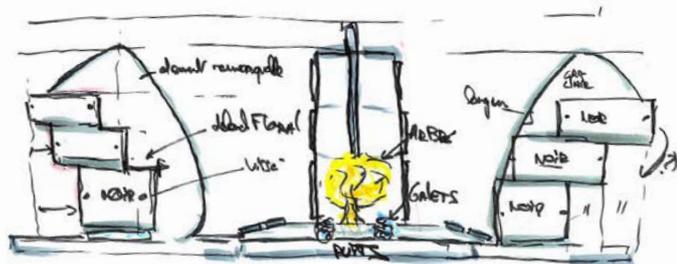
à partir de 535€HT

sur devis sur site uniquement



**NOUVEAU
MODÈLE**

INNOVATION & DESIGN : COLUMBARIUM AGATE SIGNÉ CIMTÉA



Toujours soucieux d'innover et d'apporter un confort de recueillement optimal à vos administrés, Cimtée dévoile son nouveau concept d'espace cinéraire. Son puits du souvenir central matérialisé par cet arbre de vie en métal thermolaqué apportera la touche de modernisme qu'attendent les familles de nos jours.

Une épaisse ligne de galets blanc de marbre italien obture l'accès au puits de cendre et souligne les bords inclinés périphérique, du système dispersoir, qui accueilleront les épitaphes des défunts dispersés conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque colonne d'alvéoles cinéraires est composée de 6 cases (3 par face) en reprenant les caractères fort des columbarium Cimtée : fermeture sécurisée, débord de fleurissement, intimité de recueillement.



LE NOUVEAU 3 EN 1

3 en 1 - de 6 jusqu'au 24 cases, recto-verso. Granit gris et porte noire, 2 urnes ø 20 cm par case, débords floraux 15 cm, puits du souvenir, supports de mémoire, sculpture arbre du souvenir en acier thermolaqué, évolutif.

Tarif pour 3 colonnes 18 cases, puits, galets, arbre doré.

Offre de lancement : 10 750€HT

Les communes apprécieront la possibilité de démarrer leur installation cinéraire par le puits et une colonne de concessions et d'étendre leur installations colonne par colonnes au fur et à mesure des besoins en gérant en bon père de famille le volet financier de l'infrastructure.

NOUVEAUTÉ 2025 REGISTRES DE MÉMOIRE

NOS SOLUTIONS D'IDENTIFICATION
DES DÉFUNTS DISPERSÉS

RAPPEL : Chaque dispersion doit être autorisée préalablement par l'autorité municipale. À cette fin, toute dispersion doit faire l'objet d'une demande préalable, au moins quarante-huit heures à l'avance, auprès des services du cimetière. En accord avec la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, un jour et une heure seront fixés pour l'opération de dispersion.

L'autorisation est bien entendu obligatoire dès lors que l'art. R. 2213-39 du CGCT dispose que : «Le placement dans une sépulture, le scellement sur un monument funéraire, le dépôt dans une case de columbarium d'une urne et la dispersion des cendres, dans un cimetière ou un site cinéraire faisant l'objet de concessions, sont subordonnés à l'autorisation du maire de la commune où se déroule l'opération.»



Indentito
90 plaques



Scrito
90 plaques



Silensio
96 plaques



Dispersio
144 plaques

Les services du cimetière tiennent un registre mentionnant les noms, prénoms, dates de naissance et de décès des personnes dont la dispersion des cendres a été autorisée.

INSCRIPTIONS

À la demande des familles, les entreprises sont autorisées à procéder à l'inscription, sur le dispositif installé par la commune, des noms, prénoms, dates de naissance et de décès des défunts dont les cendres ont été dispersées.

Ces inscriptions devront être effectuées selon les indications données par les services du cimetière et sous la surveillance de ceux-ci.

MEMENTO : Depuis 2013, l'espace de dispersion doit être «doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts». (art. L. 2223-2 du CGCT). Source Résonance.

cimtée
Aux côtés des collectivités

columbariums-cimtea.fr

-10%

**DE REMISE HT
POUR COMMANDE SIGNÉE
AVANT LE 31 JUILLET 2025.**

Sur présentation d'une offre concurrente,
Cimtée s'engage à vous faire économiser 10%.

NOS COMPÉTENCES POUR VOTRE CIMETIÈRE



Haute-Rivière 08
Biais 18 cases



Emeraude
concave & convexe
Thann 68



Pyramide
36 cases
Marly 57



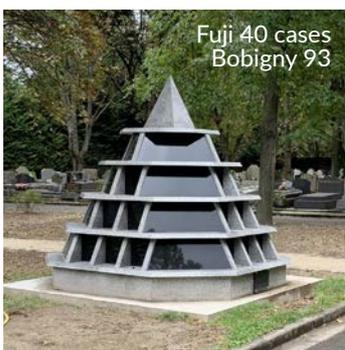
Opale 6 cases - Ingersheim 68



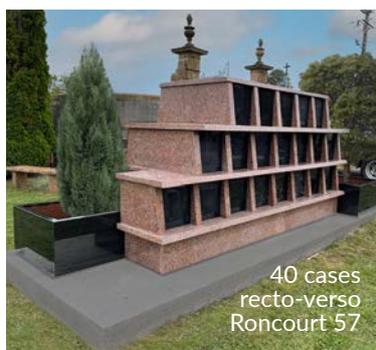
Diamant 12 cases
et Grenat
Saint-Avold 57



Aménagement avec
Diamants et jardin du souvenir,
table de mémoire et banc
Koenstlach 68



Fuji 40 cases
Bobigny 93



40 cases
recto-verso
Roncourt 57



Hombourg 6 cases
Pralong 42



Puits du souvenir
Hagondange 57



Emeraude 24 cases
Peltre 57



Sur-mesure, espace cinéraire
aménagement 30 cases
Veckring 57

- ➔ Un seul interlocuteur du démarrage à la réception des travaux
- ➔ Étude, devis et intégration 3D gratuits
- ➔ Le respect des cahiers des charges
- ➔ Rédaction de délibération pour vos décisions en conseil municipal
- ➔ Préparation de vos demandes de subventions
- ➔ Une hotline téléphonique dédiée.

- ➔ Columbarium (création ou extension)
- ➔ Espace cinéraire - Cavurne
- ➔ Puits du souvenir
- ➔ Ossuaire
- ➔ Création de carré musulman
- ➔ Reprise de concessions échues
- ➔ Installation de caveaux funéraires
- ➔ Mobilier de cimetière
- ➔ Aménagement de parvis de cimetière
- ➔ Aménagement d'espace cinéraire complet VRD inclus (sur devis uniquement)

Audit
gratuit
Devis en
24H



NOUVEAU
SITE INTERNET



columbariums-cimtea.fr

cimteá
Aux côtés des collectivités

65, rue du Général Hirschauer
57500 SAINT-AVOLD
Tél. : 03 87 04 94 51
Hotline : 06 88 79 28 41
info@cimtea.com

Tarifs valables et modifiables à tout moment en fonction des variations du prix du transport maritime et de l'évolution du cours des matières premières.
Prix à partir de, hors pose. Offre valable jusqu'au 31/06/2025. Visuels créés en 3D, texture de pierre non contractuelle. © Modèles déposés à l'INPI.